



Plan d'actions

pour

l'égalité professionnelle, la prévention et la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

Le contexte

Les labels « diversité » et « égalité professionnelle » ont été délivrés au Ministère de l'intérieur en 2018.

Ces labels étant délivrés pour une durée de quatre années, le ministère de l'intérieur s'engage dans une démarche de renouvellement de cette double labellisation. Le périmètre des audits de renouvellement des labels sera étendu aux directions départementales interministérielles (DDI), rattachées au ministère de l'Intérieur depuis le 14 août 2020, ainsi qu'aux secrétariats généraux communs (SGC-D).

Pour piloter cette démarche au niveau local, le ministère de l'intérieur a structuré son action en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par la mise en place d'un réseau de référents départementaux « diversité et égalité professionnelle ». Animé par la mission de gouvernance ministérielle des ressources humaines (DRH/MGMRH), ce réseau est chargé de promouvoir la politique de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de contribuer à cette politique par la déclinaison d'actions locales.

La politique d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité du ministère de l'intérieur est cadrée par :

- Le protocole d'accord ministériel relatif à la promotion de la diversité et la prévention des discriminations du 4 juin 2018 ;
- Le protocole d'accord interministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2018 ;
- Le plan d'actions ministériel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 du 8 mars 2021.

La mise en œuvre dans le département de l'Oise au sien du périmètre ATE

Afin de pouvoir mettre en place cette politique d'importance, j'ai nommée en janvier 2021 Mme Bertrand, directrice du SGCD,en tant que référente départementale égalité professionnelle et diversité pour l'ensemble du périmètre ATE.

Je compte sur son implication pour mettre en œuvre le plan d'actions défini pour le département afin de porter les politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations au travers d'actions marquantes et significatives.

Le présent plan d'actions se décline en 10 axes eux même répartis en action à mettre en œuvre pour agir dans le sens de l'égalité professionnelle, la diversité et la lutte contre les discriminations.

Préfecture de l'Oise

Les axes sont les suivants:

- 1 Gourvernance
- 2 Communication/sensibilisation
- 3 Process RH et recrutements
- 4 Cellule d'écoute
- 5 Formation
- 6 Prévention et lutte contre les LGBT phobies
- 7 Handicap
- 8 Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- 9 Relations aux usagers
- 10 articulation des temps de vie

Outre la mise en œuvre administrative du plan, j'insiste sur l'importance de la formation et de la communication par la mise en place d'actions fédératrices à l'attention a minima des agents du périmètre ATE.

Ce plan ne doit pas resté à l'état de document mais il doit être mis en œuvre par des actions visibles permettant à chacun :

- de se l'approprier,
- d'intégrer dans son quotidien les valeurs de l'égalité
- et d'être le témoin et l'acteur de la mise en œuvre de ce plan

La préfète de l'Oise

Corinne Orzechowski

Table des matières

Axe 1 :	7
Gouvernance	
ACTION 1 : désigner un-e référent-e égalité diversité	3
ACTION 2 : Participer aux séminaires nationaux et réunions régionales des référents	
égalité/diversité :	}
ACTION 3 : Mettre en place un comité de pilotage de suivi de la politique égalité/diversité	
(pouvant associer le service RH, la communication, le correspondant handicap, actions sociales,	
référents PN et GN, référents des ministères ATE, délégué-e aux droits des femmes et à	
l'égalité	3
ACTION 4 : Associer les organisations syndicales au suivi de cette politique en inscrivant le	
sujet à l'ordre du jour du CT et/ou CHSCT au moins une fois par an)
ACTION 5 : Communiquer à DRH/MGMRH un bilan des actions réalisées et les bonnes	
pratiques locales	}
ACTION 6 : Porter des actions locales au titre du FEP (fonds en faveur de l'égalité	
professionnelle) de la DGAFP)
ACTION 7 : Porter des actions locales au titre du Fonds de modernisation de l'administration	
territoriale de l'État de la DMAT10)
Axe 2 :11	L
Communication/Sensibilisation	
ACTION 1 : déployer la campagne d'affichage nationale sur les critères de discrimination (par	
voie d'affichage et intranet)12	2
« Discrimination, c'est non! Tous égaux à l'Intérieur »	
ACTION 2 : Prévoir une rubrique égalité et diversité sur le site intranet	2
ACTION 3 : Promouvoir la double labellisation AFNOR par l'utilisation des logos des labels	
dans les supports de communication et attaches de signature de mail	2
ACTION 4 : Réaliser des actions de communication et/ou de sensibilisation à destination des	
agents à l'occasion des journées nationales: 25 novembre (lutte contres les violences faites aux	
femmes), 8 mars (droits des femmes), 17 mai (LGBTphobies)	}
Axe 3:14	
Process RH et recrutement14	ļ
ACTION 1 : Réaliser un état des lieux des procédures RH (entretien professionnel, mobilités,	
avancement, attribution des primes) à l'aune de l'exigence d'égalité professionnelle et de non	
discrimination inscrite dans les circulaires et directives ministérielles RH15	;
ACTION 2 : Prévenir les discriminations dans les recrutements (utilisation d'une grille	
d'entretien et diffusion de la liste des questions interdites)15	;
ACTION 3 : Diversifier les modes de recrutement (apprentissage, partenariats avec les missions	
locales, etc.)15	
Axe 4 :	
Cellule d'écoute16	
ACTION 1 : Communiquer par tout moyen auprès de l'ensemble des agents sur les cellules	
d'écoute (ALLO DISCRI pour le périmètre SG) pour les victimes ou témoins de discriminations,	

Préfecture de l'Oise

narcelement, violences sexistes et sexuelles (accès intranet, affichage, mise à disposition de
brochures)17
ACTION 2 : Communiquer par tout moyen auprès de l'ensemble des agents positionnés en SGC-
D et DDI sur les cellules d'écoute des ministères de l'ATE pour les victimes ou témoins de
discriminations, harcèlement, violences sexistes et sexuelles (accès intranet, affichage, mise à
disposition de brochures)
\xe 5 :
Formation
ACTION 1 : Promouvoir les plans de formation ministériels relatifs à l'égalité et à la diversité et
la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
ACTION 2 : Communiquer à destination de l'ensemble des agents sur le jeu sérieux « vivre
ensemble l'égalité et la diversité » et module de formation en ligne « prévention et lutte contre
les violences sexistes et sexuelles »19
ACTION 3 : Veiller à la formation de l'ensemble des publics prioritaires : encadrants et acteurs
RH19
ACTION 4 : Accorder les facilités de formation aux violences sexistes et sexuelles pour
l'ensemble des emplois DATE (Directeurs et adjoints)19
Axe 6:20
révention et lutte contre20
es LGBT phobies20
ACTION 1 : diffuser le guide de prévention et de lutte contre les LGBT phobies
ACTION 2 : Promouvoir l'application de signalement des actes LGBTphobes de l'association
« Flag!»21
Objectif:21
Axe 7 :22
Iandicap
ACTION : promouvoir la politique nationale pour l'inclusion des personnes en situation de
handicap en lien avec le correspondant handicap
1xe 8 :
révention et lutte contre
es violences sexistes et sexuelles
ACTION 1 : Diffuser et promouvoir le guide de l'encadrant « discrimination, harcèlement,
vilences sexistes et sexuelles, prévenir et agir »
ACTION 2 : Diffuser et promouvoir les fiches réflexes « violences sexistes et sexuelles » pour
les agent-e-s et encadrant-e-s des Ddi et du SGCD24
ACTION 3 : Promouvoir l'installation et le déploiement du jeu ludo-pédagogique « sexismes,
sans façons » dans les Ddi et le SGCD24
ACTION 3 : Informer et orienter les agent-e-ssur les dispositifs nationaux et de lutte contre les
violences faites aux femmes en particulier le numéro national 3919et a plateforme de
signalement arrêtonslesviolences.gouv.fr24
ACTION 4 : Désigner un référent formé à la prévention et lutte contre les violences sexistes et
sexuelles au sein des CHSCT locaux25
ACTION 5 : Favoriser l'accès au logement des agent-e-s victimes de violences conjugales25
xe 9 :26
telation aux usagers
ACTION 1 : Mettre en place toute action (formation, diffusion, de guide d'accueil, fiche
réflexe) visant à atteindre l'objectif

Préfecture de l'Oise

ACTION 2 : Mettre à disposition du public (affichage et brochures) les informations sur les dispositifs nationaux d'aides aux victimes de violences et de discrimination d'aide aux victim	ies
de violences et de discriminations (3919, arrêtonslesviolences.gouv.fr, plateforme	
antidiscriminations.fr, 3928) et associations locales	27
Axe 10 :	28
Articulation des temps de vie	28
ACTION 1 : Informer les agents et agentes sur leurs droits en matière de grossesse et de	
parentalité	29
ACTION 2 : Respecter les principes directeurs de la charte des temps et favoriser le recours a	u
télétravail et télétravail sur site distant	
ACTION 3 : Systématiser les entretiens en départ et retour de congés maternité	29
ACTION 4 : Promouvoir et informer sur les mesures d'aides en faveur des aidants familiaux	
(congés de proche aidant)	29

Axe 1 : Gouvernance

Renforcer la gouvernance, le dialogue social et la diffusion de la politique d'égalité professionnelle et de diversité dans l'ensemble des services du MI

ACTION 1 : désigner un-e référent-e égalité diversité

Par instruction du 10 décembre 2021 ayant pour objet la double labellisation AFNOR, M. le secrétaire général du MI a demandé la désignation de référents départementaux « égalité professionnelle » et « diversité » sous lettre de mission.

Objectif:

Signer la lettre de mission courant janvier 2022

ACTION 2 : Participer aux séminaires nationaux et réunions régionales des référents égalité/diversité :

La déclinaison de la politique du ministère en matière de prévention et lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'appuie essentiellement sur le réseau de référents « égalité professionnelle et diversité ».

Objectif:

100 % de participation

ACTION 3: Mettre en place un comité de pilotage de suivi de la politique égalité/diversité (pouvant associer le service RH, la communication, le correspondant handicap, actions sociales, référents PN et GN, référents des ministères ATE, délégué-e aux droits des femmes et à l'égalité...

Situation en janvier 2022 :

Fonction	Nom	Profession
Référente départementale égalité professionnelle et diversité	Mme Bertrand	Directrice du SGCD
Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité	Mme Hassini	
Responsable des ressources humaines	Mme Pezet	
Responsable de la cellule action sociale	Mme Maillet	

Préfecture de l'Oise

Conseillère de prévention	Mme Noël	Conseillère de prévention pour la préfecture
Référent PN	À identifier	
Référent GN	À identifier	
Référents des ministères ATE	MTES/ZGE Virginie Mairey Potier	
Référente régionale	Mme Sylvie Bordeau Mura	

Objectif:

Entreprendre les démarches d'identification des partenaires et définir une date de COPIL.

ACTION 4 : Associer les organisations syndicales au suivi de cette politique en inscrivant le sujet à l'ordre du jour du CT et/ou CHSCT au moins une fois par an

Il est nécessaire d'impliquer les organisations syndicales à la définition et la mise en œuvre des politiques d'égalité professionnelle et de diversité. Par suite cela inclut de les associer au suivi du plan d'action.

Objectif:

Prévoir une présentation par an de cette politique en CHSCT et des échanges réguliers avec les OS sur l'état d'avancement du plan d'actions.

ACTION 5 : Communiquer à DRH/MGMRH un bilan des actions réalisées et les bonnes pratiques locales

Objectif:

- faire un point général annuel à la DRH sur les actions menées,
- informer la DRH/MGMRH des actions menées au fil de l'eau,
- Prévoir au moins 3 actions annuelles à l'attention des DDI, préfecture et sous-préfectures

ACTION 6 : Porter des actions locales au titre du FEP (fonds en faveur de l'égalité professionnelle) de la DGAFP

Critères:

Préfecture de l'Oise

- Les administrations devront avoir rempli leurs obligations légales et réglementaires en termes d'élaboration des plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle.
- le coût minimal des projets ne pourra être inférieur à 2 500 euros ;
- le taux de financement par votre structure ne pourra être inférieur à 40 % du coût final du projet.

Objectif:

Identifier un sujet et préparer un dossier en année N pour l'année N+1 pour le proposer au FEP. A travailler avec la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité.

ACTION 7 : Porter des actions locales au titre du Fonds de modernisation de l'administration territoriale de l'État de la DMAT

Nécessité d'engager une réflexion sur les actions à mener. Les délais d'enregistrement des offres ne permettent pas de répondre à l'AAP 2022

Objectif:

Préparer une proposition pour l'AAP en année « N » pour l'année « N+1 ». Projet à travailler avec Mme Hassini et finaliser au 2^e semestre de l'année N.

Axe 2:

Communication/ Sensibilisation

Diffuser une culture commune de l'égalité et de la diversité auprès de l'ensemble des agents

ACTION 1 : déployer la campagne d'affichage nationale sur les critères de discrimination (par voie d'affichage et intranet)

« Discrimination, c'est non! Tous égaux à l'Intérieur »

Déployer la campagne sur les sites du périmètre ATE : DDETS/DDT/DDPP/SGCD/préfecture et Sous-préfectures

Objectifs:

- déploiement sur 100 % des sites
- réalisation de la communication sur l'intranet

ACTION 2 : Prévoir une rubrique égalité et diversité sur le site intranet

La communication auprès des agents peut se faire à différents niveaux. La présence d'un site intranet facilite l'accès aux documents relatifs à cette thématique.

Y développer une boite à outils (ligne d'écoute, médiateurs, protection fonctionnelle, procédures administratives et pénales..)

Objectif:

Déploiement de cette rubrique avant le 8 mars 2022 Mise à jour au moins une fois par semestre de la rubrique

ACTION 3: Promouvoir la double labellisation AFNOR par l'utilisation des logos des labels dans les supports de communication et attaches de signature de mail

Propriétés de l'Etat, les labels sont attribués par l'association française de normalisation (AFNOR), au terme d'une procédure d'audit des services candidats. Ils sont les signes de la reconnaissance formelle de la conformité des pratiques de gestion des ressources humaines d'un organisme à une série de critères relatifs à l'égalité, à la diversité et à la prévention des discriminations.

Créé en 2004, le label « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles dans les secteurs public et privé.

Instauré en 2008, le label « Diversité » a pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir la diversité en milieu professionnel, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, partenaires et usagers.

Objectif:

- Mettre en place le logo dans tous les supports de communication
- déployer la mise en place des logos sur les signatures

ACTION 4: Réaliser des actions de communication et/ou de sensibilisation à destination des agents à l'occasion des journées nationales: 25 novembre (lutte contres les violences faites aux femmes), 8 mars (droits des femmes), 17 mai (LGBTphobies)

Une enquête départementale, courant 2022, auprès des équipes/agents/organisations syndicales permettra de mieux révéler les questions égalité-diversité à accompagner par des actions et d'être au cœur de leurs préoccupation. Dans l'attente des retours de cette enquête des manifestations seront organisées en 2022.

Objectifs:

- Réaliser une enquête auprès des agents
- Mettre en place des actions de communication pour chacune des dates: 8 mars, 25 novembre te 17 mai.
- Mettre en place des actions de sensibilisation durant l'année courante : au moins 3 (lors des journées nationales)

Axe 3:

Process RH et recrutement

Prévenir les discriminations dans l'ensemble des procédures RH

ACTION 1: Réaliser un état des lieux des procédures RH (entretien professionnel, mobilités, avancement, attribution des primes) à l'aune de l'exigence d'égalité professionnelle et de non discrimination inscrite dans les circulaires et directives ministérielles RH

Objectifs:

Réaliser pour les procédures sus-mentionnées une vérification par sondage de l'application des principes directeurs ministériels — Nombre de procédures non conformes = 0 et actions correctives mises en place le cas échéant

ACTION 2 : Prévenir les discriminations dans les recrutements (utilisation d'une grille d'entretien et diffusion de la liste des questions interdites)

Objectif:

- Diffusion/communication des documents à l'ensemble des structures du périmètre ATE
- Mise en ligne sur l'intranet

ACTION 3: Diversifier les modes de recrutement (apprentissage, partenariats avec les missions locales, etc.)

Objectif:

Chiffrer les différents types de recrutements réalisés par an et maintenir une stabilité

Axe 4 : Cellule d'écoute

Renforcer la visibilité et l'accès aux cellules d'écoute (Allo Discri, STOP Discri, Signal Discri)
Renforcer la visibilité et l'accès aux cellules d'écoute des autres périmètres ATE

ACTION 1: Communiquer par tout moyen auprès de l'ensemble des agents sur les cellules d'écoute (ALLO DISCRI pour le périmètre SG) pour les victimes ou témoins de discriminations, harcèlement, violences sexistes et sexuelles (accès intranet, affichage, mise à disposition de brochures)

Objectif:

Faire figurer par au moins 3 moyens de communication l'information sur les cellules d'écoute pour la fin du 1^{et} trimestre 2022

ACTION 2: Communiquer par tout moyen auprès de l'ensemble des agents positionnés en SGC-D et DDI sur les cellules d'écoute des ministères de l'ATE pour les victimes ou témoins de discriminations, harcèlement, violences sexistes et sexuelles (accès intranet, affichage, mise à disposition de brochures)

Objectif:

Faire figurer par au moins 3 moyens de communication l'information sur les cellules d'écoute pour la fin du 1^{er} trimestre 2022

Axe 5: Formation

Garantir la prévention des discriminations, et violences sexistes et sexuelles en formant les agentes et agents publics cibles (100 % des encadrants)

ACTION 1 : Promouvoir les plans de formation ministériels relatifs à l'égalité et à la diversité et la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Objectif:

- Diffusion par le SGCD/BRH des offres de formations sur les violences sexuelles et sexistes
- rappel des formations en distanciel disponibles sur FOR-MI

ACTION 2 : Communiquer à destination de l'ensemble des agents sur le jeu sérieux « vivre ensemble l'égalité et la diversité » et module de formation en ligne « prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles ».

Objectif:

Au moins 3 communications par an.

ACTION 3 : Veiller à la formation de l'ensemble des publics prioritaires : encadrants et acteurs RH

Objectif:

Formation de 100 % du public concerné

ACTION 4 : Accorder les facilités de formation aux violences sexistes et sexuelles pour l'ensemble des emplois DATE (Directeurs et adjoints)

Objectif:

100 % d'emplois DATE formés

Axe 6 : Prévention et lutte contre

20/29

les LGBT phobies

ACTION 1 : diffuser le guide de prévention et de lutte contre les LGBT phobies

Objectif:

Réalisation de la diffusion au 1er semestre et rappel lors de la journée dédiée en juin

ACTION 2 : Promouvoir l'application de signalement des actes LGBTphobes de l'association « Flag ! »

Objectif:

Réalisation de la diffusion au 1er semestre et rappel lors de la journée dédiée en juin

Axe 7: Handicap

Favoriser le recrutement et l'inclusion des personnes en situation de handicap

ACTION: promouvoir la politique nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en lien avec le correspondant handicap

Objectif:

- Participation des structures aux Duodays
- Accueil de stagiaires en situation de handicap
- Accueil d'apprenti-e-s en situation de handicap
- · Organisation d'évènements/sensibilisations lors de la semaine du handicap notamment

Axe 8:

Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

ACTION 1: Diffuser et promouvoir le guide de l'encadrant « discrimination, harcèlement, vilences sexistes et sexuelles, prévenir et agir »

Objectif:

Diffuser et mettre en ligne le guide au 1er semestre 2022

ACTION 2: Diffuser et promouvoir les fiches réflexes « violences sexistes et sexuelles » pour les agent-e-s et encadrant-e-s des Ddi et du SGCD

Objectif:

Les diffuser et les mettre en ligne au 1er semestre 2022

ACTION 3 : Promouvoir l'installation et le déploiement du jeu ludo-pédagogique « sexismes, sans façons » dans les Ddi et le SGCD

Objectif:

Réaliser au moins une session de jeu par site avec l'appui des conseillers/assistants de prévention

ACTION 3 : Informer et orienter les agent-e-ssur les dispositifs nationaux et de lutte contre les violences faites aux femmes en particulier le numéro national 3919et a plateforme de signalement arrêtonslesviolences.gouv.fr

Objectif:

- Affichage du numéro sur les grilles des services de l'État
- Communication sur les processus : mails et intranet

ACTION 4 : Désigner un référent formé à la prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein des CHSCT locaux

Objectif:

 1 référent par DDI et préfecture pour chacun des CHSCT désigné d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022

ACTION 5: Favoriser l'accès au logement des agent-e-s victimes de violences conjugales

Objectif:

Avec l'appui de la DDETS, indiquer le nombre d'agent-e-s signalés et le nombre de logements affectés

Axe 9 : Relation aux usagers

Prévenir les discriminations dans les relations aux usagères et usagers

ACTION 1 : Mettre en place toute action (formation, diffusion, de guide d'accueil, fiche réflexe...) visant à atteindre l'objectif

Objectif:

Offrir des formations sur le sujet pour les agents d'accueil (SGCD, PAN, agents recevant du public de façon large...)

ACTION 2: Mettre à disposition du public (affichage et brochures) les informations sur les dispositifs nationaux d'aides aux victimes de violences et de discrimination d'aide aux victimes de violences et de discriminations (3919, arrêtonslesviolences.gouv.fr, plateforme antidiscriminations.fr, 3928) et associations locales

Objectifs:

Diffuser les brochures disponibles sur les sites d'accueil

Axe 10 : Articulation des temps de vie

Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle, familiale et personnelle

ACTION 1 : Informer les agents et agentes sur leurs droits en matière de grossesse et de parentalité

Objectif:

Diffuser l'information sur l'intranet a minima

ACTION 2 : Respecter les principes directeurs de la charte des temps et favoriser le recours au télétravail et télétravail sur site distant

Objectifs:

- Mettre en place une charte des temps
- Faciliter le télétravail sur site distant : nombre de demandes déposées

ACTION 3 : Systématiser les entretiens en départ et retour de congés maternité

Objectif:

produire un bilan annuel des entretiens réalisés

ACTION 4 : Promouvoir et informer sur les mesures d'aides en faveur des aidants familiaux (congés de proche aidant)

Objectif:

Au moins une communication à l'attention des agents et faire une information sur le site intranet





Annexe au PLAN D'ACTIONS POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE, LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITE



ORIECTIE	SACTIONS	Carrier AC	
OMEGIIL	ACHONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
	GOUVERNANCE	ICE	
	Désigner un référent égalité/diversité	Signature de la lettre de mission et définition de la quotité de travail	Lettre de mission et quotité de travail
	Participer aux séminaires nationaux et réunions régionales des référents égalité/diversité	100 % de participation	Participation des référents égalité/diversité
	Mettre en place un comité de pilotage de suivi de la politique égalité/diversité (pouvant associer service		
	16. 16	Entreprendre les démarches d'identification des	Nombre de réunions du COPIL et participants
	ATE, délégué(e) aux droits des femmes,)	partenaires et définir une date de COPIL.	
Renforcer la gouvernance, le dialogue social et la diffusion de la politique d'égalité professionnelle	Associer les organisations syndicales au suivi de cette politique en inscrivant le sujet à l'ordre du jour du CT et/ou CHSCT au moins une fois par an	Prévoir une présentation par an de cette politique en CHSCT de chacune des structures de l'ATE et des échanges réguliers avec les OS sur l'état d'avancement du plan d'actions,	Ordre du jour des CT et CHSCT
et de diversité dans l'ensemble des services du		faire un point genéral annuel à la DRH sur les	
i i i	Communiquer à DRH/MGMRH un bijan des actions	actions menées, informer la DRH/MGMRH des actions menées	
	réalisées et les bonnes pratiques locales	au fil de l'eau, Prévoir au moins 3 actions annuelles à	Réalisation et communication du bilan
		l'attention des DDI, préfecture et sous- préfectures	
	Porter des actions locales au titre du FEP (fonds en faveur de l'égalité professionnelle) de la DGAFP	Préparer un dossier en 2022 pour le proposer au FEP en 2023. A travailler avec la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité	Projets déposés sur le portail du FEP
	Proter des actions locales au titre du Fonds de Préparer une proposition pour l'AAP 2023 à modernisation de l'administration territoriale de l'Etat travailler avec Mme Hassini et finaliser au 2° de la DMAT	Préparer une proposition pour l'AAP 2023 à travailler avec Mme Hassini et finaliser au 2° semestre	Projets déposés auprès du FM bcam- fm@interieur.gouv.fr
	COMMUNICATION/SENSIBILISATION		
	Déployer la campagne d'affichage nationale sur les critères de discriminations (par voie d'affichage et intranet) "Discrimination c'est non l'Ous écaux à	déploiement sur 100 % des sites réalisation de la communication sur l'interace	Affichage et mise en ligne
	l'Intérieur"		



	Prévoir une rubrique égalité/diversité sur le site intranet	Déploiement de cette rubrique avant le 8 mars 2022 Mise à Jour au moins une fois par semestre de la rubrique	Création d'une rubrique dédiée et nombre de communication intranet
At 40 Ail of contract and live and the contract and the c	Promouvoir la double labellisation AFNOR par l'utilisation des logos des labels dans les supports de communication et attaches de signature de mail	Mettre en place le logo dans tous les supports de communication S'assurer de la mise en place des logos sur les signatures des directeurs des structures concernées	Supports d'affichage des logos
unuser une culture confinaire de l'essemble des agents	Une enquête départementale, courant 2022, auprès des équipes/agents/organisations syndicales permettra de mieux révéler les questions égalitédiversité à accompagner par des actions et d'être au cœur de leurs préoccupation. Dans l'attente des retours de cette enquête des manifestations seront organisées en 2022.	Réaliser une enquête auprès des agents en 2022Mettre en place des actions de communication pour chacune des dates	Actions de communication et de sensibilisations réalisées (type d'action,
	Réaliser des actions de communication et/ou de sensibilisation à destination des agents à l'occasion des journées nationales: 25 novembre (lutte contres les violences faites aux femmes), 8 mars (droits des femmes), 17 mai (LGBTphobies)	Mettre en place des actions de sensibilisation durant l'année courante : au moins 3 (lors des Joumées nationales)	thème, nombre d'agents concernés)
	PROCESS RH ET RECRUTEMENT	RUTEMENT	
Prévenir les discriminations dans l'ensemble des	Réaliser un état des lieux des procédures RH (entretien professionnel, mobilités, avancement, attribution des primes) à l'aune de l'exigence d'égalité professionnelle et de non discrimination inscrite dans les circulaires et directives ministérielles RH	Réaliser pour les procédures une vérification par sondage de l'application des principes directeurs ministériels—	Application des principes directeurs ministériel , Nombre de procédures non conformes = 0 et mise en place d'actions correctives le cas échéant
procédures RH	Prévenir les discriminations dans les recrutements (Utilisation d'une grille d'entretien et diffusion de la liste des question Interdites)	Diffusion/communication des documents à l'ensemble des structures du périmètre ATE Mise en ligne sur l'intranet	Grille de recrutement
	Diversifier les modes de recrutement (apprentissage, partenariats avec les missions locales, etc)	Chiffrer les différents types de recrutements réalisés par an et maintenir une stabilité dans le recrutement	Actions réalisées
	CELLULES D'ECOUTE	OUTE	*************************************
Renforcer la visibilité et l'accès aux cellules d'écoute (ALLO Discri, STOP Discri, SIGNAL Discri	Communiquer par tout moyen auprès de l'ensemble des agents sur les cellules d'écoute (ALLO DISCRI pour le périmètre SG) pour les victimes ou témolns de discriminations, harcèlement, violences sexistes et sexuelles (accès intranet, affichage, mise à disposition de brochures)	Faire figurer par au moins 3 moyens de communication l'information sur les cellules d'écoute pour la fin du 1⁴ trimestre 2022	Communication sur les cellules d'écoute
Renforcer la visibilité et l'accès aux cellules d'écoute des autres ministères du périmètre ATE	Communiquer par tout moyen auprès de l'ensemble des agents positionnés en SGC-D et DDI sur les cellules d'écoure des ministères de l'ATE pour les victimes ou témoins de discriminations, harcèlement, violences sexistes et sexuelles (accès intranet, affichage, mise à disposition de brochures)	Faire figurer par au moins 3 moyens de communication l'information sur les cellules d'écoute pour la fin du 1" trimestre 2022	Communication sur les cellules d'écoute
	FORMATION	No	



	Promouvoir les plans de formation ministériels relatifs formation par le SGCD/BRH des offres de à l'égalité et la diversité et la prévention et la lutte rappel des formations en distanciel disponibles sur FOR-MI	Diffusion par le SGCD/BRH des offres de formations sur les violences sexuelles et sexistes rappel des formations en distanciel disponibles sur FOR-MI	Diffusion et promotion des offres de formation Nombre de formations proposées en présentiel et nombres d'inscrits Nombre d'agents ayant suivi les formations à distance (FOR-MI) sur l'ensemble de la communauté de travall et s'étant fait conna ître au BRH
violences sexistes et sexuelles en formant les agentes et agents et publics cibles (100% des encadrants)	Communiquer à destination de l'ensemble des agents sur le jeu sérieux "Vivre ensemble l'égalité et la diversité" et module de formation en ligne "prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles"	Au moins 3 communications par an.	Diffusion et promotion du jeux sérieux
	Veiller à la formation de l'ensemble de l'ensemble des publics prioritaires : encadrants et acteurs RH	formation de 100 % du public concerné	Nombre de sessions de formation et d'agents formés
	Accorder les facilités de formadon aux VSS pour l'ensemble des emplois DATE (directeurs et adjoint de DDI et de SGC-D)	100 % d'emplois DATE formés	Nombre de sessions de formation et d'emplois DATE formés
	PREVENTION ET LUTT'E CONTRE LES LGBTphobies	E LES LGBTphobies	
Drávossir of triffer confee les 1/20Takahita	Diffuser le guide de prévention et de lutte contre les LGBTphobies	Réalisation de la diffusio n au 1" semestre et rappel lors de la journée dédiée en juin	Diffusion du guide
Treem eriame with a rate proper	Promouvoir l'application de signalement des actes LGBTphobes de l'associations "Flagi"	Réalisation de la diffusion au 1" semestre et rappel lors de la journée dédiée en juin	Information sur l'application (intranet et/ou affiches)
	HANDICAP		
Favoriser le recrutement et l'inclusion des personnes handicapées	Promouvoir la politique nationale pour l'inclusion des personnes handicapées en llen avec le correspondant handicap	Participation des structures aux Duodays Accueil de stagiaire en situation de handicap Accueil d'apprent en situation de handicap Organisation d'évènement/sensibilisation lors de la semaine du handicap	Participation aux journées nationales DUO DAY; actions visant à favoriser le recrutement de travailleurs handicapés
	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES	INCES SEXISTES ET SEXUELLES	
	Diffuser et promouvoir le guide de l'encadrant « discrimination, harcèlement, violences sexistes et sexuelles, prévenir et agir »	Diffuser et mettre en ligne le guide au 1** semestre 2022	Diffusion et mise en ligne du guide
,	Diffuser et promouvoir les fiches réflexe «violences sexistes et sexuelles » pour les agent(e)s et encadrant(e)s des DDI et SGCD	Les diffuser et les mettre en ligne au 1°' semestre 2022	Diffusion et mise en ligne des fiches réflexe
	Promouvoir l'utilisation et le déploiement du jeu ludo- pédagogique "Sexismes, sans façons" dans les DDI et les SGC-D	Réaliser au moins une session de jeu par site avec l'appui des conseillers/assistants de prévention	Nombre de sessions de jeu mises en œuvre
Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles	Informer et orienter les agentes et agents sur les dispositifs nationaux et de lutte contre les violences faites aux femmes en particulier le numéro national 3919 et la plateforme de signalement arrêtonslesviolences.gouv.fr	Affichage du numéro sur les grilles des services de l'État Communication sur les processus : mails et intranet	Information (affichage et intranet)
	Désigner un référent formé à la prévention et lutte contre les VSS au sein du CHSCT local	1 référent par DDI et préfecture pour chacun des CHSCT désigné d'ici la fin du 1er semestre 2022	Désignation du référent

.

	Favoriser l'accès au logement des agentes et agents victimes de violences conjugales	avec l'appui de la DDETS Indiquer le nombre d'agent-e-s signalés et le nombre de logements affectés	Logements attribués
RELATION AUX USAGERS			
	Mettre en place toute action (formation, diffusion de guide d'accuell, fiche réflexe,) visant à atteindre l'objectif	Offrir des formations sur le sujet pour les agents d'accueil (SGCD, PAN, agents recevant du public de façon large)	Actions réalisées
Prévenir les discriminations dans les refations aux Mettre à disposition du usagères et usagers les informations sur le les informations sur le aux victimes de violenc arrêtonslesvioler arrêtonslesvioler, arrêtonslesvioler.	Mettre à disposition du public (affichage et brochures) les informations sur les dispositifs nationaux d'aide aux victimes de violences et de discriminations (3919, arrêtonslesviolences, gouv.fr, plateforme antidiscriminations, fr., 3928) et associations locales	Diffuser les brochures disponibles sur les sites d'accueil	Affichage et mise à disposition de brochures
ARTICULATION DES TEMPS DE VIE			
	Informer les agents et agentes sur leurs droits en matière de grossesse et de parentalité	Diffuser l'information sur l'intranet	Diffusion du guide de la parentalité
Favoriser l'articulation entre vie professionnelle,	Respecter les principes directeurs de la charte des temps et favoriser le recours au télétravail et télétravail sur site distant	Mettre en place une charte des temps Faciliter le télétravail sur site distant : nombre de demandes déposées	Mise en œuvre des principes
familiale et personnelle	Systématiser les entretiens en départ et retour de congés maternité et familiaux	Bilan annuei des entretiens réalisés	Entretiens réalisés
	Promouvoir et informer sur les mesures d'aide en faveur des aidant familiaux (congé de proche aidant)	Au moins une communication à l'attention des agents et faire une information sur le site intranet	Information sur le congé de proche aidant